



# ADVYS

TRACKS TO EASIER LIVING

## Conditions de garantie

1. Les défauts visibles doivent être signalés par écrit dans les 8 jours après la livraison.
2. Les défauts cachés sont uniquement ceux qui rendent la marchandise inadéquate pour le but dans lequel l'achat a été effectué et qui peuvent être attribués à un vice de fabrication. Ils doivent être signalés dans les 2 mois. La marchandise est en principe remplacée gratuitement sauf s'il en a été convenu autrement.
3. Une garantie de 2 ans pour vice de fabrication est en général ferme à dater de la livraison. Pour les défauts se présentant dans les 6 premiers mois après la livraison, la marchandise est en principe remplacée sauf s'il en a été convenu autrement ou qu'ADVYS puisse démontrer que le défaut n'était pas présent lors de la réception ou que la marchandise n'est pas inadéquate pour le but dans lequel il a été acheté. A partir du 7<sup>e</sup> mois jusqu'au 24<sup>e</sup> après la livraison, le client doit démontrer que le défaut existait à la réception.
4. Les marchandises concernées sont tenues à disposition jusqu'au moment où un accord est conclu entre ADVYS et le client au sujet de la destination.

**ADVYS** sprl

Correspondance, bureau, magasin :  
Gentsesteenweg 117 bus 14  
B-9160 Lokeren

Siège social :  
Ernest Welvaertstraat 11  
Manta 20  
B-9250 Waasmunster

Tel +32 (078) 151 171  
Fax +32 (078) 151 181

[info@advys.be](mailto:info@advys.be)  
[www.advys.be](http://www.advys.be)

BTW BE 0455.391.541  
RPR Gent